

La femme et son droit au travail

9 octobre 1898

Article du "Socialiste", 9 octobre 1898

Parmi les résolutions adoptées à l'unanimité par le Congrès syndical de Rennes, il en est une, celle de la Commission du travail des femmes dans l'industrie, qu'il est impossible de laisser passer sans protestation au nom même de la France ouvrière.

Sans demander positivement que la femme soit exclue des usines, fabriques et ateliers de toutes sortes, que le champ du travail économique lui soit interdit – ce qui, dans les conditions présentes, équivaudrait à la mort industrielle – le Congrès entend le limiter à la femme, " fille ou veuve, obligée par conséquent de subvenir à ses besoins ", et il ajoute :

" Dans tous les milieux, nous devons nous efforcer de propager cette idée que **l'homme doit nourrir la femme.** "

On ne tenait pas un autre langage en 1876, au premier Congrès ouvrier de la salle d'Arras, où, après avoir déclaré que

" l'homme étant le plus fort et le plus robuste doit gagner de quoi pourvoir aux frais du ménage "

les délégués étaient unanimes à qualifier de " regrettable " le travail des femmes et à répéter, après M. Prud'homme, que " la véritable place de la femme est au foyer".

Mais autant alors, au début du mouvement, lorsque étaient encore à découvrir, par notre prolétariat embourgeoisé, les causes profondes de la misère et les moyens de la faire disparaître, une pareille erreur était explicable, je ne dis même pas excusable, autant aujourd'hui, après vingt-deux années de socialisme coulant à plein bord, a-t-on lieu d'être stupéfait d'une récidive qui ne saurait être évidemment qu'accidentelle.

Non, quelque supériorité de force que l'on suppose à l'homme, et quelque rémunérateur que puisse devenir son travail, il n'est pas possible de condamner la femme à se faire entretenir par lui. Moins que personne, les ouvriers à qui leur émancipation civile et politique a permis de mesurer le mensonge de toute émancipation non économique, peuvent vouloir éterniser la subordination économique d'un sexe à l'autre. Ce serait vouloir faire de la femme le *prolétaire* de l'homme, sans compter que toute dignité se trouverait du même coup enlevée à des rapports sexuels sans liberté.

La raison du joug qui pèse sur la classe laborieuse et qu'elle cherche de plus en plus à secouer, est tout entière dans ce fait que les moyens de production – et par suite les produits – se trouvent concentrés dans les mains d'une partie de la société qui dispose ainsi de la vie de l'autre partie. En conséquence de cette monopolisation des biens économiques ou des richesses, il faut à la majorité non possédante passer par tous les caprices de la minorité propriétaire, sans laquelle et contre laquelle aucune existence n'est possible.

Or, étant admis que l'homme seul doive produire, étant donné que ce soit lui qui subvienne aux besoins de la femme, à son entretien, qui ne voit que cette dernière se trouvera vis-à-vis de lui dans la même situation inférieure, dans la même dépendance que le travailleur actuel vis-à-vis du capitaliste ?

Elle n'existera plus que conditionnellement *dans la mesure qui plaira à l'homme* – ou, ce qui ne vaut pas mieux, *dans la mesure où elle lui plaira*.

" Courtisane ou ménagère ! " rien de moins conforme à la vérité que ce fameux dilemme du *sophisme fait homme*, P.-J. Proudhon. Si la femme est forcément ménagère, ne peut subsister en dehors du ménage, elle sera nécessairement courtisane, ce qui constitue la prostitution – disons le mot – étant la subordination des rapports sexuels à des conditions étrangères, à des fins économiques.

Le travailleur ne saurait donc, sans se rendre coupable à l'égard d'une moitié de l'humanité du déni de justice qu'il reproche avec raison à la bourgeoisie, limiter en quoi que ce soit le droit qui appartient à la femme, comme à tout être humain, de vivre en travaillant sans rien devoir à personne.

Non, la place de la femme n'est pas plus au foyer qu'ailleurs. Comme celle de l'homme, elle est partout, partout où son activité peut et veut s'employer. Pourquoi, à quel titre l'enfermer, la parquer dans son sexe, transformé – qu'on le veuille ou non – en profession, pour ne pas dire en métier ? L'homme aussi, lui, a des fonctions qui répondent à son sexe ; il est mari et père, ce qui ne l'empêche pas d'être médecin, artiste, ouvrier de la main ou du cerveau. Pourquoi, à quel titre – si épouse et mère qu'on la veuille – pour ne pas parler de celles qui ne sont ni l'une ni l'autre – la femme ne pourrait-elle pas, elle aussi, se manifester socialement sous la forme qui lui convient ?

Le mal n'est pas dans le travail, même industriel, de la femme, mais dans le prélèvement, dans la *dîme* capitaliste dont le travail féminin, comme et plus que le travail masculin, est aujourd'hui l'objet. Il est encore dans les entraves mises par les moeurs autant que par les lois à l'action sociale de la femme.

Assurer à la femme comme à l'homme le développement intégral et la libre application de ses facultés. Assurer d'autre part aux travailleurs sans distinction de sexe, le produit intégral de leur travail. Là est toute la solution – et elle n'est que là.

(Le Socialiste, 9 octobre 1898.)